

Le Canada impose des restrictions à l'importation de certains autres produits. Si vous envisagez d'importer de la viande ou des produits laitiers, des armes, des plantes, des véhicules ou encore des animaux exotiques et des produits fabriqués avec leur peau, leurs plumes ou leurs os, veuillez auparavant demander conseil à Douanes Canada. Il est interdit de faire entrer au Canada des publications obscènes, de la propagande haineuse et des produits nuisibles à l'environnement.

Lorsque vous rentrez au Canada après une absence de plus d'une année, vous pouvez vous prévaloir de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information à ce sujet dans la brochure intitulée *Vous revenez vivre au Canada?*, publiée par Revenu Canada.

Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous pouvez rapporter au Canada, vous pouvez consulter le site Web de Revenu Canada (<http://www.rc.gc.ca>) ou téléphoner au bureau de Douanes Canada le plus proche de votre domicile. On peut joindre Douanes Canada 24 heures sur 24 tout au long de l'année en composant le 1 800 461-9999.

Si vous avez été malade

Si vous avez été malade durant votre séjour à l'étranger ou que vous tombez malade après votre retour, vous devriez communiquer avec votre médecin et lui fournir des renseignements détaillés sur votre lieu de séjour ainsi que sur tout traitement que vous auriez pu recevoir durant votre absence.

Pour obtenir de l'information

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Tél. : (613) 996-8885
Télec. : (613) 995-9221
ou (613) 943-1054

Pour obtenir une assistance consulaire et des services consulaires d'urgence :

Pour obtenir des renseignements sur les voyages :